

## Perçage de revêtements de sols et muraux amiantés

Crépi, carrelage, revêtements synthétiques

### L'essentiel en bref

- Dans les bâtiments construits avant 1990, il faut s'attendre à trouver du crépi, de la colle de carrelage et des revêtements synthétiques amiantés.
- Cette fiche thématique décrit comment percer du crépi, des carreaux en céramique et des joints comportant de la colle amiantée ainsi que des revêtements synthétiques amiantés.
- Les trous doivent toujours être percés individuellement.

### Préparation du travail

#### Détermination des dangers

- Avant le début des travaux, il faut déterminer si les matériaux contiennent de l'amiante et, en cas de doute, partir du principe qu'ils en contiennent.

#### Instruction

- Avant le début des travaux, le personnel doit être instruit sur les risques et sur la méthode de travail.

#### Équipements de protection individuelle (EPI)

- Masque à poussière jetable du type FFP3.

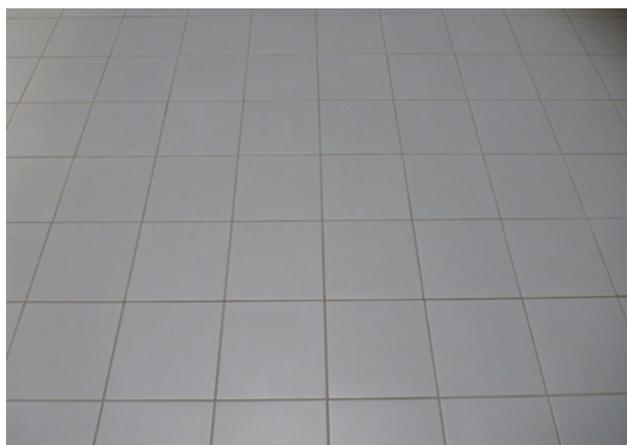
#### Zone de travail

- Interdire l'accès de tiers à la zone de travail.
- Fermer les accès aux pièces voisines pour éviter toute contamination.
- Enlever ou couvrir tous les objets situés au-dessous du trou à percer.
- Ventiler suffisamment la zone d'assainissement (naturellement ou artificiellement).

#### Appareils et matériel nécessaires

- Aspirateur industriel avec filtre pour catégorie de poussière H selon la norme européenne EN 60335-2-69 (amiante).
- Perceuse avec aspiration à la source.
- Chiffon et seau avec eau savonneuse.

Lorsque du crépi amianté, des carreaux comportant de la colle amiantée ou des revêtements synthétiques amiantés doivent être percés, il faut s'attendre à la libération de fibres d'amiante. Ces travaux peuvent être confiés à des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant la méthode décrite dans la présente fiche thématique.



1 La colle à carrelage utilisée avant 1990 peut contenir de l'amiante.



2 Masque à usage unique FFP3.



3 Aspirateur industriel de classe H (amiante).

## Exécution des travaux

### Perçage des trous

- Percer le trou avec une aspiration à la source.
- Nettoyer soigneusement la perceuse, le mur et le sol avec l'aspirateur industriel.
- Nettoyer le mur et le sol avec un chiffon humide.

### Hygiène

- Utiliser les possibilités de douche et de lavage à disposition.

## Fin des travaux

### Déchets

- Si l'aspirateur fonctionne avec un sac étanche à filtre, ce dernier peut être remplacé à l'air libre en portant les EPI figurant dans la notice d'utilisation de l'appareil.
- Il est en outre recommandé de confier le remplacement et l'évacuation du filtre au loueur de l'appareil le cas échéant.
- Les déchets amiantés doivent être éliminés conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les déchets (OLED, RS 814.600) et aux prescriptions cantonales en vigueur.



4 Perceuse avec aspiration à la source pour les carreaux en céramique comportant de la colle amiantée.

## Normes et prescriptions applicables

OTConst (ordonnance sur les travaux  
de construction)

Art. 3.2, 4, 81–86

Directive CFST 6503 «Amiante»



### Informations complémentaires

[www.suva.ch/amiante](http://www.suva.ch/amiante)

[www.forum-amiante.ch](http://www.forum-amiante.ch)

Fiches thématiques:

- Revêtements de sols et parois amiantés 2:  
«Enlèvement de revêtements monocouches  
et colles bitumineuses dans les bâtiments»  
[www.suva.ch/33049.f](http://www.suva.ch/33049.f)
- «Utilisation d'aspirateurs de classe H  
avec spécification amiante»  
[www.suva.ch/33056.f](http://www.suva.ch/33056.f)

Suva, secteur génie civil et bâtiment,  
tél. 021 310 80 40, [genie.civil@suva.ch](mailto:genie.civil@suva.ch)